

L'État du débat :

La gestion des boisés privés des Maritimes



© Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, 1997

Tous droits réservés. Aucune partie de ce document couverte par les droits d'auteur ne peut être reproduite ou utilisée sous quelque forme que ce soit : graphique, électronique, mécanique (y compris photocopie), enregistrement, collage, système d'accès électronique, sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'éditeur.

**Données de catalogage avant publication
(Canada)**

Vedette principale : La gestion des boisés privés des Maritimes : l'état du débat sur l'environnement et l'économie

Publ. aussi en anglais sous le titre : Private woodlot management in the Maritimes: state of the debate on the environment and the economy

ISBN 1-895643-57-0

1. Forêts privées — Provinces maritimes — Gestion. 2. Foresterie durable — Provinces maritimes. 3. Forêts — Conservation — Provinces maritimes. 4. Provinces maritimes — Conditions économiques — 1945-. I. Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (Canada)

SD387.W6P7414 1997 634.9'2'09715 C97-900762-3

Ce livre est imprimé sur papier répondant au Choix Environnemental (plus de 50% de papier recyclé, 10% de fibre post-consommation; encre végétale). La couverture qui contient du papier recyclé est traitée avec des produits sans cire, à base d'eau.

**Table ronde nationale sur
l'environnement et l'économie**

344, rue Slater, bureau 200

Ottawa (Ontario)

Canada K1R 7Y3

Tél. : (613) 992-7189

Télec. : (613) 992-7385

Courrier électronique : admin@nrtee-trnee.ca

Web : <http://www.nrtee-trnee.ca>

D'autres publications disponibles dans la série
L'État du débat sur l'environnement et l'économie
de la Table ronde nationale sur l'environnement et
l'économie :

1. L'État du débat sur l'environnement et
l'économie: Les services des eaux et des eaux usées
au Canada

All publications of the National Round Table
on the Environment and the Economy are also
available in English.

Pour commander :

Éditions Renouf Ltée

5369, chemin Canotek, #1

Ottawa (Ontario) K1J 9J3

Tél.: (613) 745-2665

Télec. : (613) 745-7660

Internet : <http://fox.nstn.ca/~renouf/>

Courrier élec. : order.dept@renoufbooks.com

Prix: 9,95 \$ plus frais d'expédition et taxes



*L'État du débat sur l'environnement
et l'économie : La gestion des boisés
privés des Maritimes*

Table ronde nationale
sur l'environnement
et l'économie



National Round Table
on the Environment
and the Economy

Mandat



La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a été créée pour jouer un rôle catalyseur dans la définition, l'interprétation et la promotion, pour tous les secteurs de la société canadienne de même que pour toutes les régions du pays, des principes et de la pratique du développement durable. Cet organisme a pour rôle particulier de définir les problèmes qui ont des conséquences à la fois environnementales et économiques, d'analyser ces conséquences, et de tenter de définir des mesures qui permettront de trouver un juste équilibre entre la prospérité économique et la protection de l'environnement.

Les travaux de la TRNEE ont pour principal dessein d'améliorer la qualité de l'élaboration de politiques environnementales et économiques en fournissant aux décideurs l'information nécessaire pour qu'ils puissent effectuer des choix éclairés qui permettront d'assurer un avenir viable pour le Canada. La TRNEE tente de remplir son mandat comme suit :

- en indiquant aux décideurs et aux leaders d'opinion le meilleur moyen d'intégrer les considérations économiques et environnementales dans la prise de décisions;
- en sollicitant activement l'opinion des intervenants qui sont directement touchés par un problème et en offrant un lieu de rencontre neutre où ils peuvent tenter de résoudre les problèmes et surmonter les obstacles qui entravent le développement durable;
- en analysant les faits et tendances de l'environnement et de l'économie dans le but de définir les changements qui favoriseront le développement durable au Canada;
- en recourant aux résultats de la recherche et de l'analyse, en particulier des consultations à l'échelle nationale, pour tirer des conclusions quant à l'état du débat sur l'environnement et l'économie.

Les rapports de la nouvelle série de la TRNEE *État du débat* présentent une synthèse des résultats des consultations menées auprès des parties intéressées sur les débouchés qui pourraient s'offrir au développement durable. Ils présentent également de manière sommaire l'ampleur du consensus et les motifs de divergences. Ils étudient en outre les conséquences de l'action ou de l'inaction, et préconisent des mesures précises que certains intervenants peuvent prendre pour promouvoir le développement durable.

Composition



La TRNEE se compose d'un président et d'un maximum de 24 membres représentant la société canadienne en vue. Les membres sont nommés par le premier ministre à titre de chefs de file d'une variété de régions et de secteurs canadiens, notamment du monde universitaire, des affaires, du travail, de l'environnement et des premières nations. Ils se réunissent quatre fois l'an pour examiner et planifier le travail de l'organisme, établir ses priorités et mettre sur pied de nouvelles activités.

Membres de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Président :

Le Dr Stuart Smith

Président
ENSYN Technologies Inc.

Vice-présidente

Lise Lachapelle

Présidente-directrice générale
Association canadienne des producteurs de
pâtes et papiers

Vice-présidente

Elizabeth May

Directrice générale
Sierra Club du Canada

Paul G. Antle

Président-directeur général
SCC Environmental Group Inc.

Jean Bélanger

Ottawa, Ontario

Allan D. Bruce

Administrateur, Joint Apprenticeship &
Training Plan, Union internationale des
opérateurs de machines lourdes
(section locale 115)

Patrick Carson

Conseiller en planification stratégique
Les compagnies Loblaw - Weston

Elizabeth Crocker

Copropriétaire, P'lovers

Johanne Gélinas

Commissaire
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement

Sam Hamad

Vice-président
Roche Construction

Le Dr Arthur J. Hanson

Président-directeur général
Institut international du
développement durable

Michael Harcourt

Associé principal
Développement durable
Sustainable Development Research Institute

Cindy Kenny-Gilday

Yellowknife, T.N-O

Le Dr Douglas Knott

Professeur émérite
Université de la Saskatchewan

Anne Letellier de St-Just

Avocate

Ken Ogilvie

Directeur général
Pollution Probe

Joseph O'Neill

Vice-président
Bois et forêts
Repap New Brunswick Inc.

Dee Parkinson-Marcoux

Présidente
CS Resources Limited

Carol Phillips

Directrice de l'éducation et des
affaires internationales
Travailleurs canadiens de l'automobile

Angus Ross

Président,
SOREMA Management Inc.
et Fondateur de pouvoir SOREMA,
direction canadienne

John Wiebe

Président-directeur général
GLOBE Foundation of Canada et
Vice-président exécutif
Asia Pacific Foundation of Canada

Directeur général et premier dirigeant

David McGuinty

Table des matières

Avant-propos	
Préface.....	1
Sommaire	3
I. Introduction.....	5
Contexte	5
Statistiques sur les boisés.....	6
Importance des boisés des Maritimes	7
Gestion des boisés.....	8
Initiatives provinciales importantes.....	9
II. La question du développement durable.....	11
Les données	11
Problèmes globaux	12
Les premières nations.....	14
III. Domaines de consensus.....	15
Impacts à long terme.....	15
Raisons des mauvaises pratiques de gestion	16
Information requise.....	17
Mesures à prendre.....	18
IV. Domaines de divergence	21
V. Différences régionales.....	25
VI. Recommandations aux intervenants.....	27
VII. Conclusion.....	33
Annexe 1 :	
Données sur la foresterie.....	35
Annexe 2 :	
Participants du programme.....	41

Avant-propos

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) a lancé le Programme sur l'exploitation des terres à bois privées dans le but d'examiner les principales questions qui influent sur la durabilité des pratiques actuelles d'exploitation et leur intensité, dans les provinces Maritimes du Canada. En qualité de président de la TRNEE, je suis fier de présenter ce rapport sur la situation. Ce rapport, qui conclut les travaux de la TRNEE échelonnés sur dix-huit mois, est le fruit de consultations d'envergure auprès des principaux intervenants et experts dans le domaine, ainsi que le résultat de la recherche effectuée sur les pratiques actuelles et les initiatives de gestion déjà mises en oeuvre par l'industrie et le gouvernement.

Nous espérons que les arguments et les recommandations présentés dans ce rapport aideront à provoquer une prise de conscience en ce qui concerne les répercussions possibles découlant d'une gestion non durable des terres à bois privées sur l'économie, le milieu social et l'environnement dans les provinces Maritimes du Canada, et à promouvoir, dans tous les secteurs, des décisions qui favorisent la gestion durable des terres à bois.



Stuart L. Smith, M.D.
Président, TRNEE

Préface



Le présent texte, *La gestion des boisés privés des Maritimes*, s'insère dans la série des rapports sur *l'État du débat* et constitue le deuxième rapport sur la question publiée par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE). Reposant sur une recherche et la consultation des principaux intervenants des Maritimes, le rapport décrit les grandes lignes de la gestion des boisés privés et présente des recommandations permettant d'assurer la viabilité des ressources pour l'avenir. Il se veut un outil de référence pour tous ceux qui s'intéressent aux politiques et à la prise de décision concernant la gestion viable des boisés.

La TRNEE tient à remercier tous ceux qui ont participé à la conception de ce document, et plus particulièrement EcoLogic & Associates pour son précieux travail de facilitation.

Groupe de travail de la TRNEE sur les boisés privés

Président

Joe O'Neill

Vice-président, Woodlands Division
Repap New Brunswick Inc.
Membre de la TRNEE

Jean-Paul Arsenault

Directeur administratif
Prince Edward Island Round Table on Resource
Land Use and Stewardship

Lise Lachapelle

Présidente directrice générale, Association canadienne des pâtes et papier
Membre de la TRNEE

Louis Lapierre

Chaire d'études K.-C. Irving en développement durable
Université de Moncton
Membre de la Table ronde du Nouveau-Brunswick

Elizabeth May

Directrice générale
Sierra Club du Canada
Membre de la TRNEE

Steve Thompson

Chaire en développement durable
Faculté de foresterie et de gestion de l'environnement
Université du Nouveau-Brunswick

Jim Verboom

Directeur
Nova Scotia Woods Co-op

Robin Wilber

Président
Elmsdale Lumber Co.
Membre de la Table ronde de la Nouvelle-Écosse

Elizabeth Atkinson

Conseillère en politiques à la TRNEE

Sommaire



Les boisés privés des provinces maritimes du Canada sont confrontés à de sérieux problèmes de gestion. Les intervenants consultés par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) reconnaissent généralement qu'une gestion non durable de cette ressource aura des conséquences négatives au point de vue économique, social et environnemental. Malgré certaines dissensions en leur sein, plusieurs groupes consultés maintiennent que les impacts de cette mauvaise gestion pourraient être ressentis à très court terme et de façon spectaculaire, menaçant l'essence même de la vie dans la région. Certaines personnes comparent la situation à celle qui a précédé l'effondrement de la pêche à la morue dans l'Atlantique.

Les boisés privés représentent une grande proportion des forêts exploitables dans les provinces Maritimes, et jusqu'à 88 pour 100 sur l'Île-du-Prince-Édouard. La fibre provenant des boisés privés est essentielle à l'industrie forestière de la région qui, à son tour, constitue un élément vital de l'économie régionale. Les boisés privés fournissent de l'emploi dans le secteur de la foresterie et autres activités, génèrent des revenus à l'exportation, des revenus issus des droits de coupe pour les propriétaires et des revenus fiscaux. Les secteurs non traditionnels comprennent la cueillette des petits fruits, le loisir et le tourisme et la production du sirop d'érable. Les boisés privés jouent également un rôle écologique. Plusieurs intervenants soutiennent que les zones riveraines sont critiques au maintien de la biodiversité et de l'habitat de nombreuses espèces de poissons et d'oiseaux.

Lors d'une rencontre multilatérale à Waverley en Nouvelle-Écosse, la majorité des participants ont reconnu que les problèmes entourant la gestion des boisés privés sont reliés à la coupe abusive d'une ressource qui s'épuise et à l'absence de pratiques de gérance durables. Plusieurs estimaient que les problèmes découlent du manque de compréhension des principes de gestion durable et des conséquences que pourrait avoir l'effondrement de l'industrie forestière. D'autres encore mentionnaient le désir de «faire de l'argent rapidement»; la réticence de certains intervenants, y compris les provinces, à collaborer entre eux; le manque de programmes de sylviculture; le manque de vision des pratiques antérieures; le haut taux de chômage et enfin, une mauvaise planification du gouvernement comme autant de causes possibles à ces problèmes.

Bon nombre d'intervenants pensaient que l'élaboration de solutions exige beaucoup plus de données précises sur la forêt et d'information sur la planification économique. Ils ont proposé plusieurs mesures qui permettraient d'assurer la durabilité des boisés privés : une coopération accrue entre les groupes concernés; plus d'éducation et de formation pour les entrepreneurs,

les travailleurs sylvicoles et les propriétaires de boisés; une plus grande sensibilisation du public et des incitatifs à une gestion durable.

Les intervenants ne se sont pas entendus sur des questions telles que le rôle de la législation dans la résolution des problèmes, l'accroissement de la demande de produits forestiers comme cause des problèmes, l'établissement des prix des produits, le rôle du gouvernement et de la consultation publique, la nécessité d'obtenir des données supplémentaires et la protection des zones à caractère écologique.

Les consultations de la TRNEE démontrent également que les trois provinces Maritimes sont confrontées à certains problèmes particuliers de gestion de la ressource des boisés privés. La Nouvelle-Écosse, par exemple, dispose probablement de moins de renseignements fiables sur la quantité de bois récolté ou sur ses marchés. Les boisés de l'Île-du-Prince-Édouard font face à une forte pression de se convertir en terres agricoles en raison de l'expansion de l'industrie de la pomme de terre. Les problèmes auxquels le Nouveau-Brunswick est confronté comprennent l'accroissement de la demande des scieries et une épidémie imminente de tordeuses de bourgeons.

Lors d'une seconde réunion tenue à Moncton au Nouveau-Brunswick, les intervenants ont établi des mesures concrètes pouvant assurer la viabilité des boisés privés. Ces mesures — visant les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie de la fibre, les propriétaires de boisés et les tables rondes provinciales — parlaient de réforme fiscale, des besoins en recherche et développement, des efforts collectifs, de la question de l'offre et de la demande, des besoins de formation et de la question des permis et enfin de la question de l'agrément et des codes de pratique.

I. Introduction



Contexte

L'enjeu de l'examen possible de l'exploitation des boisés des provinces Maritimes a d'abord été soulevé en 1995 au cours d'une assemblée plénière de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE). Les membres de la TRNEE se sont intéressés à ce problème en raison de son impact potentiel sur l'économie des Maritimes, sur l'avenir de beaucoup de gens et de communautés de la région et de ses conséquences potentielles sur l'environnement.¹

¹ Il faut signaler que le choix des boisés privés comme objet d'étude par la TRNEE ne signifie pas l'absence de problèmes importants et semblables dans d'autres types de propriétés territoriales du secteur forestier des Maritimes.

La TRNEE a entrepris ses travaux sur les boisés privés en commandant un rapport de synthèse visant à établir la portée de la question. Pour confirmer les résultats du rapport, elle a convoqué une réunion d'experts de l'industrie et de la communauté, les invitant à présenter leur opinion à la réunion plénière de la TRNEE de mai 1996 tenue à Miramichi au Nouveau-Brunswick (voir Annexe 2).

À la suite de l'assemblée de Miramichi, on a formé le Groupe de travail sur les boisés privés. Dans le but de déterminer l'état de la gestion des boisés dans les trois provinces Maritimes et d'esquisser le profil du problème, une assemblée multilatérale a été tenue le 15 novembre 1996, à Waverley en Nouvelle-Écosse. Plus de 40 participants du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard provenant de divers secteurs d'activité y ont participé. On a par la suite tenu, le 20 février 1997, à Moncton au Nouveau-Brunswick, une autre réunion multilatérale pour déterminer les mesures à proposer aux intervenants. La liste des participants à ces deux réunions figure à l'Annexe 2.

L'ensemble de ces consultations constitue le fondement du présent rapport.

Statistiques sur les boisés

Le Canada compte 417 millions d'hectares de terrains forestiers, soit 10 pour 100 de tous les terrains forestiers au monde. De ces terrains forestiers, on estime que plus de 220 millions d'hectares peuvent produire des produits ligneux et autres produits forestiers et près de 119 millions d'hectares sont actuellement utilisés à cette fin. Les gouvernements provinciaux gèrent 71 pour 100 des forêts nationales, et les gouvernements fédéral et territoriaux en supervisent 23 pour 100. Près de 6 pour 100 des terrains forestiers du Canada sont situés sur des propriétés privées appartenant à plus de 422 500 propriétaires fonciers (voir l'Annexe 1, Tableau 1). Ces chiffres, et ceux qui suivent, sont présentés sans aucune référence aux revendications

territoriales actuelles ou futures des premières nations.

Dans les provinces Maritimes du Canada, une proportion assez importante du total des terrains forestiers productifs est détenue par des propriétaires privés. En 1991, on comptait plus de 82 000 propriétaires de petits boisés privés dans les Maritimes, qui détenaient une superficie forestière productive de plus de 4 millions d'hectares, soit plus de 30 pour 100 de tous les boisés privés au Canada. Les boisés privés constituent 52 pour 100 des terrains forestiers productifs au Nouveau-Brunswick. De ce nombre, environ 31 pour 100 appartiennent à des propriétaires de petits boisés (d'une superficie moyenne de 50 hectares) tandis que 19 pour 100 sont la propriété de grandes sociétés et sont gérés en vertu des mêmes ordonnances que les terres publiques (voir l'Annexe I, Tableau 2). Quatre-vingt-huit pour cent des terrains forestiers productifs de l'Île-du-Prince-Édouard appartiennent à des propriétaires de petits boisés d'une superficie moyenne de 18 hectares. Les autres boisés appartiennent au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. En Nouvelle-Écosse, plus de 69 pour 100 des terrains forestiers productifs sont détenus par des propriétaires privés. De ce nombre, 52 pour 100 sont la propriété de propriétaires de petits boisés privés d'une superficie moyenne d'environ 45 hectares (voir l'Annexe 1, Tableau 3).

Dans le présent rapport, un boisé privé se définit comme une parcelle de terrain privée utilisée pour la culture d'arbres forestiers ou propice à la culture d'arbres forestiers, mais qui n'est pas la propriété d'une grande société industrielle qui l'utiliserait à des fins de foresterie commerciale. Ces boisés privés peuvent constituer ou non une source de revenu pour le propriétaire.

Les propriétaires de boisés forment un groupe hétérogène, mais ils sont habituellement des résidents canadiens qui vivent sur ou à proximité de leur boisé. Outre les individus, les boisés privés peuvent appartenir à des organisations comme les petites sociétés, les municipalités et

les fabriques. La plus grande part de l'implication des premières nations en matière de foresterie se fait sur les terres de réserve, dont certaines peuvent être considérées comme l'équivalent d'un «petit boisé». La superficie des boisés s'échelonne de plusieurs hectares à des dizaines de milliers d'hectares, avec une superficie moyenne d'environ 40 hectares.

Importance des boisés des Maritimes

Les boisés des Maritimes jouent un rôle important au point de vue économique, social et culturel en plus de constituer un élément critique de l'écologie forestière de la région. La gestion des boisés privés entraîne des conséquences à la fois positives et négatives sur l'approvisionnement en fibres à long terme pour l'industrie des produits forestiers, les taux d'emploi, l'utilisation de la forêt à des fins récréatives, l'esthétique, l'approvisionnement en eau, l'habitat faunique et l'approvisionnement en bois de chauffage.

Portée de l'industrie forestière

L'importante industrie des pâtes et papiers et des scieries de la région dépend fortement de l'approvisionnement en bois provenant des terres privées. Bien que plusieurs des sociétés de produits forestiers plus importantes détiennent leurs propres avoirs, y compris les droits d'exploitation des terres publiques, la viabilité de cette industrie dépend de la production durable des petits boisés.

À titre d'exemple, en Nouvelle-Écosse, environ 60 pour 100 du bois rond fourni aux usines de pâtes à papier et aux scieries de la province provient des terres détenues par des particuliers. Au Nouveau-Brunswick, les boisés privés fournissent plus de 25 pour 100 du bois conditionné dans les scieries de cette province. À l'Île-du-Prince-Édouard, la quasi-totalité de l'approvisionnement en bois commercial provient des terres privées (voir l'Annexe I, Tableau 4). En plus d'approvisionner les scieries locales, une

quantité importante du bois provenant des terres privées est exportée dans d'autres provinces et aux États-Unis.

Les boisés privés sont d'une importance cruciale pour l'industrie forestière des Maritimes canadiennes, et cette industrie est vitale à l'économie de la région. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, l'industrie forestière représente un des plus importants leviers de l'économie industrielle. Au Nouveau-Brunswick, la foresterie constitue la grande industrie primaire, totalisant plus de 41 pour 100 du produit intérieur brut généré par les industries manufacturières de la province. Seule la Colombie-Britannique est plus dépendante de son industrie forestière comme composante de son assise manufacturière.

Le secteur procure au total 27 000 emplois directs et 16 000 emplois indirects au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, et dépense annuellement 638 millions de dollars en rémunérations et salaires dans la région. À l'Île-du-Prince-Édouard en 1993, environ 1 000 personnes ont tiré la totalité ou une partie de leur subsistance de l'industrie forestière. Les travailleurs peuvent être embauchés directement par les grandes scieries ou peuvent travailler en forêt à titre de forestiers, entrepreneurs, travailleurs sylvicoles ou bûcherons. On compte également plusieurs petites usines de bois de sciage détenues et exploitées par des familles. Parmi les autres avantages économiques, on note les recettes tirées des droits de coupe pour les propriétaires, ainsi que les revenus et les impôts fonciers payés aux gouvernements.

Utilisations non traditionnelles et non consommatrices

Les boisés privés sont également importants pour les utilisations non traditionnelles et non consommatrices, comme la cueillette des baies sauvages et des champignons sauvages comestibles et la randonnée pédestre. Ces utilisations, qui dépendent beaucoup de la santé des boisés privés, sont particulièrement importantes aux yeux des collectivités des premières nations.

Dans les Maritimes, l'industrie touristique constitue un secteur important et en pleine croissance de l'économie régionale. En Nouvelle-Écosse, par exemple, l'industrie touristique regroupe plus de 6 500 entreprises, emploie 42 000 personnes, et génère plus de 900 millions de dollars pour l'économie provinciale chaque année.² Le tourisme d'aventure, l'écotourisme, et le tourisme basé sur la nature sont des sous-secteurs de cette industrie qui connaissent une croissance rapide et qui dépendent largement de la santé de la forêt et d'un accès facile aux terres forestières.

Le bois de chauffage, la production de sirop d'érable et de ginseng, la culture d'arbres de Noël, la fabrication de couronnes et les pourvoiries de chasse et pêche constituent des avantages additionnels, économiques et autres, dérivés des boisés privés.

Avantages environnementaux

Du point de vue écologique, les boisés sont importants au maintien et à la protection de la diversité des espèces existantes. Les boisés comportent souvent des zones riveraines (rivière ou ruisseau) qui sont cruciales à la valorisation de la biodiversité et à la préservation de l'habitat fragile des poissons et des oiseaux. Certains boisés privés offrent encore de beaux exemples des essences de la forêt acadienne originelle, maintenant fortement appauvrie après des siècles d'exploitation forestière.

En offrant un puits au dioxyde de carbone, les boisés aident également à combattre l'effet de serre causé par l'accumulation de dioxyde de carbone et d'autres gaz :

Des millions de tonnes de carbone sont maintenues dans des réservoirs de combustibles fossiles, sous les forêts et dans le sol. Quand ces derniers sont brûlés, du dioxyde de carbone est relâché. Les forêts constituent un important

«puits de carbone» en ce sens qu'elles absorbent plus de carbone qu'elles ne peuvent en relâcher. À mesure qu'ils croissent, les arbres absorbent le dioxyde de carbone et relâchent de l'oxygène, contribuant ainsi à cette réserve de carbone. Le carbone est retenu dans les arbres et devient une composante majeure du bois des troncs et des branches.»³

Les avantages environnementaux, écologiques et récréationnels des boisés privés, ainsi que la satisfaction globale de savoir que de telles ressources existent, sont difficiles à évaluer. Cependant, il est essentiel de tenir compte de ces facteurs lors de l'évaluation de l'importance globale des boisés privés. L'existence des boisés privés est importante pour beaucoup de gens, y compris les personnes qui ne possèdent pas de terrains forestiers.

Gestion des boisés

Étant donné que la gestion forestière au Canada est du ressort des provinces, chaque province est responsable de l'établissement de ses propres politiques, programmes, législations et réglementations. Cependant, le gouvernement fédéral joue un rôle important pour le secteur forestier en se concentrant sur le commerce et les investissements, les statistiques nationales, la science forestière et la technologie, les affaires autochtones, les réglementations environnementales et les relations internationales.

Alors que les gouvernements ont réparti les responsabilités en ce qui concerne l'administration des forêts canadiennes, les boisés privés sont considérés comme un bien franc avec lequel le propriétaire peut agir pratiquement à sa guise. Bien que plusieurs propriétaires de boisés soient des intendants responsables de leurs ressources forestières, tous les proprié-

² Planification volontaire, *Public response to: Coalition of Nova Scotia Interests' Discussion Paper*, Halifax, novembre 1996, p.55.

³ L'Association canadienne des pâtes et papiers, *Récolte et harmonie, Aménager les forêts canadiennes pour demain*, Montréal, 1996, p. 22.

taires de boisés sont libres de récolter leurs forêts au moment et de la façon qui leur conviennent. Il n'existe aucune obligation de mettre en place des activités de sylviculture ou de gérer de quelque façon que ce soit les boisés privés afin d'en assurer la durabilité. Les gouvernements provinciaux établissent des niveaux de coupe permise d'après leurs estimations d'une production durable, mais n'ont souvent aucune méthode fiable de mesurer les récoltes réelles. De plus, ils n'ont aucune autorité administrative pour faire appliquer ces limites une fois établies.

Jusqu'à tout récemment, les ententes fédérales-provinciales, connues sous le nom d'Ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier, ont joué un rôle important dans la définition de l'étendue et du caractère de la gestion de la ressource en matière de terrain forestier privé. Bien que des questions sérieuses aient été soulevées au sujet de l'objectif et de l'efficacité des programmes, il semble évident que très peu de programmes de sylviculture, s'il en est, ont été mis sur pied dans les boisés privés, si ce n'est dans le cadre de ces ententes bilatérales.

En vertu de ces ententes, des dizaines de millions de dollars ont été injectés dans la région chaque année afin de supporter des activités sylvicoles dans les boisés privés. En Nouvelle-Écosse, par exemple, près de 70 pour 100 du budget destiné aux initiatives sylvicoles provenait du gouvernement fédéral. La contribution du gouvernement fédéral a été encore plus substantielle au Nouveau-Brunswick. Le soutien du fédéral pour ces initiatives a pris fin en 1995, laissant aux gouvernements provinciaux et à l'industrie la tâche de combler le manque.

Les activités sylvicoles comprennent la plantation d'arbres, le désherbage et la coupe d'éclaircie précommerciale qui sont destinés à aider les jeunes forêts à se régénérer et à croître plus rapi-

dement. À long terme, la croissance annuelle de la plupart des essences de résineux et de bois franc des Maritimes pourrait être doublée, voire même triplée, par l'utilisation de méthodes sylvicoles appropriées et le développement et la promotion d'une éthique de bonne gérance.

L'obtention de données sylvicoles précises est cruciale en matière de durabilité.

L'obtention de données sylvicoles précises est cruciale en matière de durabilité

Ed Bailey, l'ancien directeur de la recherche au ministère des Ressources naturelles de Nouvelle-Écosse, déclarait en 1994 que les niveaux de coupe de bois résineux en Nouvelle-Écosse devraient être réduits de 40 pour 100 compte tenu de l'absence de programmes sylvicoles

Initiatives provinciales importantes

La démarche consultative de la TRNEE aborde les problèmes de gestion des boisés privés dans une perspective régionale et multilatérale. Son objectif est de s'assurer que les problèmes reçoivent toute l'attention du public et des secteurs privés et gouvernementaux. Il est à souhaiter que cette initiative viendra compléter et soutenir les diverses démarches provinciales indépendantes qui portent pour l'instant sur la gestion des boisés privés. Ces démarches sont résumées plus bas.

La Coalition of Nova Scotia Forest Interests vient tout juste de terminer une série d'assemblées publiques portant sur sa nouvelle stratégie forestière.⁴ Un rapport sur ces consultations a été publié. La Coalition envisage maintenant les prochaines étapes. Parmi ses recommandations, elle propose notamment la mise sur pied d'un Comité de durabilité en Nouvelle-Écosse. La

⁴ La Coalition of Nova Scotia Forest Interests regroupait en mars 1997 les organisations suivantes : l'Association of Consulting Foresters of Nova Scotia, Bowater Mercy Paper Co. Ltd., Communication, l'Energy and Paperworkers Union, Kimberly Clark Nova Scotia, le Bureau du bois de sciage des Maritimes, le Nova Scotia Christmas Tree Council, la Nova Scotia Forest Products Association, la Nova Scotia Forestry Association, la Silviculture Contractors Association of Nova Scotia, Stora Port Hawkesbury Ltd., et la Wood Product Manufacturers Association.

Table ronde de la Nouvelle-Écosse sur l'environnement et l'économie a ciblé la foresterie comme un secteur de préoccupation, et a mis sur pied un comité chargé d'effectuer des recherches et de proposer des recommandations à ce sujet.

Stora Port Hawkesbury Limited et la Nova Scotia Landowners and Forest Fibre Producers Association ont annoncé en mars 1997 qu'une convention collective comprenant un plan de cogestion avait été signée. Ce premier partenariat entre l'industrie, les propriétaires fonciers/fournisseurs et le gouvernement en Nouvelle-Écosse fournit du financement pour la gestion forestière sur les terres privées. L'objectif du plan de cogestion est de soutenir la mise en application d'activités sylvicoles sur les terres privées et d'atteindre éventuellement la durabilité des ressources forestières privées dans la partie est de la Nouvelle-Écosse qui approvisionne les scieries de l'entreprise Stora.

Au Nouveau-Brunswick, une table ronde sur les boisés a été instaurée par Steve Thompson (Chaire en développement durable de l'Université du Nouveau-Brunswick) et a déjà tenu une série d'assemblées multilatérales avec le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, les détenteurs de permis, sous-détenteurs de permis, propriétaires de boisés, groupes environnementaux et autres. Dans le cadre d'un autre projet, un groupe de travail formé de représentants de l'industrie et du gouvernement et de propriétaires de boisés a vu le jour sous l'égide du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le groupe se rapporte directement au ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie.

Certaines sociétés forestières industrielles du Nouveau-Brunswick offrent des incitatifs monétaires aux propriétaires de boisés afin d'encourager les programmes de sylviculture et la gestion durable des forêts. Parmi ces incitatifs, on retrouve notamment un prix plus élevé

payé pour le bois provenant de terres faisant l'objet d'une gestion durable, la mise en place de fonds d'affectation spéciale destinés uniquement à la gestion forestière et aux programmes sylvicoles, des ententes sur les semis, et l'allocation d'un pourcentage du prix payé pour le bois au soutien de la sylviculture.

En 1994, la Fédération des Propriétaires de lots boisés du Nouveau-Brunswick a développé un code de bonne pratique. Le code est un guide d'application volontaire conçu afin de promouvoir «l'exploitation durable du point de vue environnemental et financier des boisés en chantier dans le cadre des objectifs des propriétaires de boisés».⁵

La table ronde de l'Île-du-Prince-Édouard sur l'utilisation des ressources de la terre et la gérance vient de publier (1996) son rapport intérimaire intitulé *Cultivating Island Solutions*. Ce rapport, maintenant en circulation auprès des intervenants de l'Île, sert de base de discussion sur les projets et les changements à venir concernant l'utilisation des terres. Cette table ronde présentera son rapport final en août 1997.

Le Forest Partnership Council, une coalition de l'industrie de l'Île-du-Prince-Édouard, et des intérêts des propriétaires de boisés et du gouvernement, a mis au point un code de bonne pratique à l'attention des entrepreneurs. Ce code d'application volontaire sera en vigueur à compter du 1^{er} avril 1997. Un autre programme de l'Île-du-Prince-Édouard a vu le jour en 1996 alors qu'un fonds de régénération forestière était créé par le gouvernement et l'industrie. Dans le cadre de cette initiative, 2 \$ doivent être remis au fonds pour chaque corde de bois, provenant des boisés de l'Île, récoltée et vendue. Le programme McPhail Woods Ecological Forestry Program, mis sur pied il y a plusieurs années, constitue un excellent exemple de l'utilisation de techniques sylvicoles permettant de recréer la forêt acadienne originelle.

⁵ La Fédération des Propriétaires de Lots Boisés du Nouveau-Brunswick, *New Brunswick Woodlot Owners' Code of Practice*, Fredericton, 1994, p. 2.

II. *La question du développement durable*



Les données

Les plus récentes statistiques des coupes annuelles et de l'exploitation permises pour les trois provinces Maritimes figurent à l'Annexe 1, au Tableau 5. Cependant, les intervenants ont constamment mis en doute la précision des statistiques de récolte, étant donné que l'on croit que les taux de récolte sont rapportés à la baisse.

Bien que certaines données portant sur les taux de récolte des boisés soient disponibles, comme celles présentées aux Tableaux 6 et 7 de l'Annexe I, l'information est incomplète. Il n'existe aucun mécanisme précis permettant de connaître les taux de récolte sur les boisés privés. Pourtant il s'agit là d'une information essentielle à un moment où la demande en produits forestiers est à la hausse. On fait état de certains entrepreneurs qui «liquident» des boisés, en offrant aux propriétaires de boisés des paiements forfaitaires alléchants pour raser leurs boisés. Comme le travail et l'argent sont rares dans la région, cette option offre un certain attrait. De plus, plusieurs usines, et tout particulièrement les scieries, se tournent de plus en plus vers les boisés privés comme source d'approvisionnement importante en fibres.

Lors de l'assemblée multilatérale de la TRNEE tenue à Waverley en Nouvelle-Écosse, on a demandé aux participants du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard de lever la main s'ils croyaient que le niveau de récolte actuel n'était PAS durable. Les quarante participants à l'exception de deux ont levé la main.

Le ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick effectue un sondage annuel sur l'utilisation du bois d'oeuvre auprès de tous les utilisateurs de bois du Nouveau-Brunswick. Ce sondage indique qu'au cours des trois dernières années, 130 pour 100 des coupes permises de résineux des boisés ont été achetées par les scieries du Nouveau-Brunswick. D'après l'information provenant des sociétés établies dans le Maine et la connaissance générale de la superficie des exploitations des entrepreneurs du Nouveau-Brunswick qui vendent à l'état du Maine, les spécialistes de l'industrie estiment qu'un autre 20 pour 100 est exporté dans le Maine. Si cette estimation est juste, les boisés privés du Nouveau-Brunswick sont exploités à un niveau correspondant à 150 pour 100 (+10 pour 100) de la coupe annuelle permise (voir l'Annexe 1, Tableau 6).

Prévisions pour le Nouveau-Brunswick pour les quarante prochaines années

Repap Woodlands Division prévoit que, si la coupe abusive se poursuit à un taux de 20 pour 100 au cours des 20 prochaines années, à la fin de cette période les coupes permises devront être réduites de 60 pour 100 pour les 20 années suivantes.

— Source : Joseph O'Neill, vice-président, Woodlands Division, Repap, New Brunswick (1997)

Bien qu'il n'existe pas de données vérifiables pour appuyer la plupart des questions entourant la gestion des boisés privés, plusieurs personnes du secteur forestier croient que les quantités récoltées excèdent maintenant la coupe annuelle permise aussi bien en Nouvelle-Écosse qu'au Nouveau-Brunswick et que l'avenir est sombre, à moins que des mesures ne soient prises rapidement et de façon cohérente. Le manque de données précises est un des problèmes clés concernant la durabilité de la ressource.

Problèmes globaux

Les intervenants s'accordent généralement sur trois problèmes globaux et interreliés en ce qui concerne la gestion des boisés privés :

- la coupe abusive d'une ressource qui s'épuise,
- le manque de pratiques de gestion forestières (gérance) durables,
- le manque d'incitatifs et de connaissances; ainsi, il semble n'y avoir aucun rendement économique bien défini sur un investissement axé sur la durabilité pour le propriétaire du boisé.

Les consultations ont révélé que les trois provinces s'entendent généralement sur le fait que la gestion des boisés privés constitue un problème sérieux et que les effets pourraient être désastreux et survenir à très court terme. Bien que tous ne s'entendent pas sur la gravité des effets, plusieurs croient que la coupe abusive pourrait entraîner une crise aussi sérieuse que l'effondrement de la pêche à la morue et que les conséquences qui en résulteraient pourraient être catastrophiques pour les collectivités rurales des trois provinces Maritimes.

Lors de l'assemblée multilatérale de la TRNEE tenue à Waverley en Nouvelle-Écosse, les participants devaient décrire la situation des boisés privés dans les provinces Maritimes selon un barème d'évaluation de 1 à 5 (5 correspondant à une situation similaire à celle qui a entraîné l'effondrement de la pêche à la morue dans l'Atlantique nord). Soixante-dix-huit pour cent ont évalué la situation à 4 ou plus. De ceux-là, 19 pour 100 ont accordé une note de 5, ce qui signifiait «si nous n'agissons pas rapidement, les impacts pourraient être aussi désastreux que dans le cas de la pêche à la morue dans un avenir très rapproché.» Aucun des participants n'a décerné une note inférieure à 3,5.

Plusieurs croient que le public n'est pas très sensibilisé au problème et qu'aucun effort concerté n'est déployé pour la mise en place d'une approche régionale, malgré le fait que des mesures prises dans une seule province puissent sérieusement affecter la situation dans une autre.

Relié au problème global de la durabilité, il y a le fait que les marchés sont très peu actifs dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse pour le bois de basse qualité comme le sapin baumier trop mature, qui reste souvent sur pied. Certaines personnes croient que les structures et les pratiques du marché actuel encouragent «l'écrémage», une pratique commune que l'on retrouve tout au long de l'histoire de la foresterie des Maritimes. L'écrémage consiste à ne prélever que les arbres les plus gros et les plus sains et est responsable de plusieurs des problèmes actuels. Les industries à valeur

ajoutée, qui ont souvent été perçues comme une solution potentielle à certains de ces problèmes, sont absentes. Ainsi, le bois n'est pas toujours utilisé de la meilleure façon.

Plusieurs problèmes entourent la production du bois. Par exemple, le désir de certains intervenants d'établir un quota de coupe annuelle stable à long terme est partiellement en conflit avec le désir de certains propriétaires de boisés de récolter leur bois trop mature pendant qu'il a encore une certaine valeur économique. Plusieurs questions ont été posées sur la façon de s'assurer que le bois coupé procure le plus d'avantages économiques et écologiques pour l'avenir.

Le débat sur les quantités et les essences de bois à récolter est compliqué davantage par la question des pratiques de récolte en elles-mêmes. En effet, la forêt acadienne (qui est présente en plus de la forêt boréale dans la région), avec sa grande variété d'essences, ne présente pas les mêmes options en matière de gestion que la forêt boréale, qui est composée principalement d'épinettes et de sapins. Les méthodes de récolte traditionnelles utilisées dans la forêt acadienne nécessitant l'emploi de beaucoup d'ouvriers sont perçues par plusieurs comme étant plus durables.

Le manque d'éthique en matière de gérance et l'engagement timide de certains propriétaires envers une gestion forestière durable sont cités fréquemment comme partie intégrante du problème. D'autres observateurs parlent de l'absence du désir d'assumer la responsabilité de l'état de la ressource ou de faire des sacrifices pour la conserver. D'autres encore estiment que le manque d'occasions d'apporter son point de vue à l'élaboration de politiques de gestion des forêts et la diversité des propriétaires de boisés contribuent aux problèmes globaux.

Les premières nations

En ce qui concerne l'état de la forêt sur les réserves des premières nations, plusieurs intervenants des premières nations déclarent que, sauf quelques exceptions, les peuplements forestiers sur la plupart des réserves n'ont pas été bien gérés et sont maintenant pratiquement épuisés. La coordination et la gestion de la récolte de bois ont été retardées par des disputes entre le gouvernement fédéral et les premières nations. De plus, les réglementations établies en vertu de la Loi sur les Indiens afin de régir la gestion du capital forestier sur les réserves sont souvent ignorées aussi bien par les autochtones que les non-autochtones. Au cours des dernières années, les premières nations ont tenté d'obtenir l'accès et les droits de coupe sur les terres publiques situées autour ou à proximité des réserves. Jusqu'à maintenant, cependant, ils n'ont connu que très peu de succès.

Les premières nations reconnaissent la nécessité de revitaliser les concessions de bois sur les réserves. Ils considèrent que plus d'expertise en matière de gestion des boisés est requise, souhaitent détenir une autorité totale et le contrôle de leurs propres capitaux forestiers. De plus, ils estiment qu'il existe un besoin de formation en exploitation forestière et en l'équipement. Ils croient que l'intégration des premières nations aux systèmes actuels de partage de l'information, de récolte, de commercialisation et de conditionnement est essentielle.

III. Domaines de consensus



Impacts à long terme

Les intervenants reconnaissent que le manque de techniques d'exploitation durable dans les boisés privés entraînera des conséquences négatives au point de vue économique, social et environnemental. La plupart des personnes s'arrêtent surtout aux résultats économiques, soulignant que la première conséquence sera l'épuisement de la ressource, qui à son tour entraînera des problèmes socio-économiques. Les autres impacts comprennent une structure forestière déséquilibrée, un approvisionnement irrégulier en bois et en fibres, l'accroissement des contrôles gouvernementaux, l'escalade des coûts, une diminution des occasions de développement économique et une mauvaise image de l'industrie.

On croit que le déclin économique pourrait s'étendre à toute la région et aurait pour résultat une augmentation de la dette sociale. Ce déclin susciterait également des débats sur le droit de propriété et de gestion et entraînerait des changements en matière de modèles de propriété.

Certaines personnes soutiennent que le grand public ne comprend pas «le problème dans son ensemble» et que les impacts seront très étendus. Cependant, la majorité des intervenants ne semble pas souscrire à la relation entre le déclin économique et la dégradation de l'environnement.

Raisons des mauvaises pratiques de gestion

Il est difficile de cerner une raison fondamentale au problème de durabilité des boisés privés dans les Maritimes. Il existe une tendance à se concentrer sur les problèmes périphériques et un sentiment que toutes les causes sont intrinsèquement liées et doivent être abordées d'une façon globale afin de réaliser de vrais changements. Cependant, la principale raison la plus souvent citée est le manque de connaissances. Les autres raisons sont présentées ici par ordre d'importance, d'après les participants à l'assemblée multilatérale de la TRNEE tenue à Waverley, en Nouvelle-Écosse.

A. Manque de connaissances

Le manque de connaissances va jusqu'au manque de compréhension des principes de gestion durable des forêts et des conséquences globales de l'effondrement d'une industrie forestière. La compréhension est également limitée en ce qui concerne les conséquences de la certification des produits forestiers et les exigences du marché en réponse à cette certification.

«Le problème est que les propriétaires ont besoin d'argent, ce qui peut entraîner une coupe abusive dans une zone donnée. Le propriétaire a le droit de vendre un boisé s'il le désire. On note un désintéressement général face à l'avenir et une présomption qu'il s'agit du problème des autres.»

— Un participant à l'assemblée multilatérale de la TRNEE tenue à Waverley, en Nouvelle-Écosse

B. Nature humaine

On croit que les gens, en général, ont de la difficulté à refuser une occasion de faire de l'argent rapidement et ne peuvent ou ne veulent pas comprendre les implications à long terme. Le problème de «cupidité» semble être relié aux questions de l'éducation et des incitatifs, à l'établissement des prix de la ressource et aux demandes du marché. Les demandes actuelles du marché encouragent l'écémage, la spécialisation et la récolte précoce. L'absence d'incitatifs financiers pour les propriétaires qui leur permettraient de prendre la «bonne» décision, est accompagnée du désir «de faire de l'argent rapidement». Essentiellement, en raison d'une mauvaise compréhension des faits, les gens ne disposent pas de l'information qui leur permettrait de changer leurs comportements.

C. Réticence à travailler ensemble

Il y a plusieurs niveaux de méfiance entre les différents groupes d'intervenants qui ne sont pas liés par des préoccupations et une compréhension communes. Cette situation est en partie causée par le respect de valeurs différentes, mais aussi par les structures actuelles du gouvernement, de l'industrie et de la communauté qui ne favorisent pas un dialogue ouvert ou la coopération entre tous les intervenants.

Dans l'ensemble, il ne semble pas que les provinces travaillent conjointement pour solutionner le problème des boisés privés malgré le fait que l'établissement d'une politique de développement dans une seule province puisse affecter celle d'une autre province.

D. Manque de programmes sylvicoles

L'activité sylvicole dans les trois provinces est insuffisante. Bien que les parties concernées reconnaissent les avantages et la nécessité des programmes sylvicoles, de nouveaux programmes n'ont pas été développés afin de remplacer ceux qui ont été abandonnés au terme des ententes fédérales-provinciales. Certains travailleurs autrefois affectés aux programmes sylvicoles se sont recyclés dans la récolte commerciale du bois, ce qui ajoute encore au problème de coupe abusive.

E. Effets des pratiques antérieures

Les techniques d'exploitation des terres utilisées antérieurement sont responsables des problèmes actuels. En Nouvelle-Écosse, par exemple, de grandes zones d'épinettes blanches trop mures sont le résultat d'un déboisement à grande échelle à des fins agricoles au début du siècle. Il ne reste que très peu d'exemples de la forêt acadienne originale, qui a été abattue sans penser à l'avenir. L'état actuel de la forêt est le résultat de pressions économiques, d'une mauvaise planification et de la pensée à court terme. Il est inquiétant de constater que le gouvernement en particulier ne base ses décisions que sur l'opportunisme politique plutôt que sur les principes de durabilité.

«L'absence d'une stratégie de développement de l'industrie forestière, y compris le recours à la législation, les incitatifs, les politiques de taxation et l'éducation, est la vraie cause du problème.»

— Un participant à l'Assemblée multilatérale de la TRNEE tenue à Waverley, en Nouvelle-Écosse

F. Chômage

Le haut taux de chômage qui sévit dans les Maritimes encourage la coupe abusive en raison du manque d'autres types de travail. Il est relativement facile de travailler dans la coupe de bois et de mauvaises pratiques sont souvent appliquées. La formation est limitée et les travailleurs qui recherchent une autre source de

revenus rapides ne comprennent ni les techniques de récolte durable ni les conséquences potentielles globales des techniques non durables. Les initiatives individuelles ne sont pas considérées comme une des causes du problème.

G. Mauvaise planification gouvernementale

Plusieurs personnes croient qu'il y a un manque de leadership sur le problème des boisés privés. Lorsque les politiciens ont pris des mesures, cela n'a pas été fait par le biais de consultations publiques approfondies ou efficaces, et souvent, les méthodes de planification laissaient à désirer et étaient mal coordonnées. Certains propriétaires de boisés soutiennent qu'ils n'ont pas eu l'occasion de faire valoir leurs points de vue lors des prises de décision du gouvernement et de la planification des questions forestières, et que le gouvernement n'a pas cru bon de solliciter leur participation. L'octroi de subventions et de prêts importants consentis pour la mécanisation de la coupe du bois est perçu par certains comme une concurrence directe avec les exploitations plus petites et plus durables et constitue un exemple flagrant de mauvaise planification.

Information requise

Deux domaines importants de consensus ont été identifiés concernant l'information nécessaire à la compréhension des problèmes et l'élaboration de solutions viables : la nécessité d'une meilleure collecte et dissémination des données et l'accès à une information pertinente concernant la planification économique d'un investissement dans les boisés privés.

L'éducation et la sensibilisation du public sont également perçues comme des paramètres très importants en matière d'information mais peuvent être considérées plus comme des mesures d'action qu'une nécessité en matière d'information. Ce point est abordé plus loin dans ce document.

«Les données sont la clé : nous devons avoir une vue d'ensemble et regrouper tous les intervenants afin de trouver des solutions créatives.»

— Un participant à l'assemblée multilatérale de la TRNEE tenue à Waverley, en Nouvelle-Écosse

«La première chose à faire est de sensibiliser les gens sur les conséquences d'une récolte abusive.»

— Un participant à l'assemblée multilatérale de la TRNEE tenue à Waverley, en Nouvelle-Écosse.

A. Données sur la forêt

Un inventaire précis de la forêt est essentiel. Cet inventaire devrait inclure les renseignements suivants :

- quantité de bois présentement récolté,
- emplacement du bois récolté,
- destination du bois récolté,
- nombre de terrains gérés et type de gestion,
- les programmes sylvicoles nécessaires au maintien du taux actuel de récolte,
- inventaires précis de la composition actuelle de la forêt (qualité et quantité par essences),
- meilleure information sur les niveaux d'utilisation durable.

L'inventaire devrait également comporter des renseignements non traditionnels afin de créer une base d'information.

B. Information économique

Des décisions sont souvent prises sans qu'on ne dispose d'une compréhension adéquate de la perspective économique globale. Personne ne connaît parfaitement les effets économiques d'une pénurie de bois sur une industrie ou une région. Des renseignements précis sur le potentiel à long terme du marché des produits à valeur ajoutée sont nécessaires, tout comme une meilleure compréhension des forces du marché et de leur effet sur la durabilité.

C. Information sur la direction des programmes d'éducation, de sensibilisation et de consultation

Les gens font constamment référence à la nécessité de mettre au point des programmes d'éducation et de formation en gestion forestière, des campagnes de sensibilisation du public et une meilleure consultation publique. Ils expriment également un certain intérêt pour de l'information qui aiderait à mettre ces programmes en vigueur, par exemple, une meilleure information sur les valeurs et les motivations de tous les intervenants.

Mesures à prendre

Il existe un consensus concernant certaines mesures qui doivent être prises afin d'assurer la durabilité des boisés privés. Les suggestions suivantes ont été formulées par les intervenants :

- coopération accrue,
- plus grand leadership,
- plus d'éducation et de formation,
- sensibilisation accrue du public,
- disposition prévoyant des incitatifs financiers et moraux,
- soutien à la planification et à la coordination,
- amélioration du marketing et du développement des marchés.

A. Coopération et leadership

La majorité des personnes croient que tous les intervenants (propriétaires de boisés, entrepreneurs, utilisateurs, responsables des achats, scieries, gouvernement, groupes de loisirs, organisations non gouvernementales, environnementalistes, groupes de protection de la faune, et la communauté) devront coopérer et faire des compromis afin d'assurer l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action viable. La coopération est également essentielle entre les trois provinces.

La conclusion d'ententes régionales est nécessaire afin que l'industrie et les propriétaires de boisés respectent et planifient des niveaux de récolte durables et mettent sur pied des programmes adéquats de sylviculture et de gestion garantissant une durabilité à long terme. Des décideurs devront prendre en charge la réalisation des changements. Les pressions du marché sur les produits récoltés de façon durable auront un impact, mais ce dernier sera ressenti très progressivement. Le changement doit survenir avant que le marché ne le demande.

B. Éducation et formation

L'éducation est souvent mentionnée dans le cadre de ces consultations. Les domaines problématiques comportent trois volets :

- Éducation et formation des entrepreneurs, travailleurs sylvicoles et autres travailleurs forestiers sur les techniques de foresterie durables. Certaines personnes croient que ce volet devrait être relié à la formation en certification forestière ainsi qu'au développement de normes de rendement professionnel.
- Éducation des propriétaires de boisés concernant les questions de durabilité et de certification.
- Éducation du public sur les questions de durabilité.

Ces programmes éducationnels devront être adaptés à chaque groupe-cible afin qu'ils comportent un contenu et une structure appropriés. L'industrie et le gouvernement devront échanger l'information librement avec les autres intervenants afin de s'assurer que les programmes ne sont pas biaisés et présentent une information factuelle. Plusieurs pensent que les programmes éducatifs environnementaux actuels n'abordent pas les bons sujets.

C. Sensibilisation du public

La sensibilisation du public est perçue comme une mesure indépendante de l'éducation. Elle devrait s'intéresser principalement à l'impor-

tance économique, sociale et environnementale des boisés privés, et sur les effets potentiels d'une mauvaise gestion sur les communautés. Les programmes de sensibilisation devraient présenter les bons et les mauvais côtés de la gestion des forêts et faire état des réussites.

D. Incitatifs financiers et moraux

Un débat important entoure l'importance des incitatifs financiers et moraux pour une gestion des forêts durable. Plusieurs intervenants croient que des changements apportés à la politique de taxation encourageraient les propriétaires de boisés à pratiquer une gestion durable. Ces suggestions comprennent l'exemption des droits de coupe et la création du fond de gestion forestière qui fonctionnerait avec les contributions des propriétaires de boisés, des entrepreneurs, des usines de traitement/scieries et du gouvernement. Certaines personnes croient qu'une augmentation des impôts pourraient encourager les propriétaires fonciers à utiliser leurs terres d'une façon positive, et qu'ils devraient prouver une gérance responsable afin de bénéficier d'une réduction d'impôts. Quelle que soit la solution, il existe un consensus sur le fait que les conséquences fiscales de la gestion des boisés devraient être revues.

En ce qui concerne les incitatifs moraux, certaines personnes pensent que si les gens sont éduqués et comprennent les conséquences de leur comportement et que leur bon travail est reconnu, il est fort probable que la pression sociale aidera à créer une approche plus durable.

E. Soutien à la planification et à la coordination

Un soutien doit être apporté aux propriétaires de boisés afin qu'ils puissent bénéficier d'une

«Les gens doivent coopérer afin d'assurer la durabilité de la ressource. Quelqu'un devra prendre la responsabilité de s'assurer que cela est fait.»

Un participant à l'assemblée multilatérale de la TRNEE tenue à Waverley, en Nouvelle-Écosse

planification coordonnée et d'une organisation financière et technique. Ce soutien devrait être axé sur l'augmentation des efforts visant à mettre en place et promouvoir une gestion forestière durable et à accroître le nombre de boisés régis par des plans de gestion.

F. Amélioration du marketing et du développement des marchés

Des marchés stables à long terme sont nécessaires pour les essences de qualité inférieure, et les industries à valeur ajoutée devraient être développées afin de diversifier les occasions d'embauche et utiliser plus efficacement les ressources forestières. On a suggéré l'élaboration d'un programme de sylviculture géré par des acheteurs et vérifié par des vérificateurs indépendants. Les acheteurs devraient s'y conformer ou faire face à la réglementation afin d'assurer le reboisement des zones de récolte. Certains croient que d'autres utilisations rentables des boisés pourraient être développées comme la production du ginseng.

IV. Domaines de divergence



Les principaux domaines de divergence concernent la façon de mieux gérer la ressource des boisés privés. Ces domaines de divergence comprennent les points suivants :

- le rôle de la législation comme moyen de solutionner le problème,
- l'accroissement de la demande pour les produits forestiers comme étant une cause du problème,
- l'établissement des prix des produits,
- le rôle de la consultation publique,
- le rôle du gouvernement,
- le besoin de données supplémentaires,
- la protection des zones à caractère écologique,
- le besoin de plus de technologie et de recherches,
- le nombre de personnes travaillant dans l'industrie forestière.

A. Rôle de la législation

Le désaccord profond au sujet de la nécessité et du rôle d'une loi dans la gestion durable des boisés est explicite. Bien que certains intervenants croient que la législation devrait être décrétée immédiatement afin de réduire la gestion de coupe selon la «demande», d'autres soutiennent que la réglementation des niveaux de récolte est impossible. Les propriétaires de boisés s'opposent fortement aux solutions légiférées parce qu'elles restreindraient leur utilisation des ressources de forêts privées. Ils soutiennent qu'une législation implique une surveillance et une mise en application et que l'éducation constitue une solution de rechange acceptable pour modifier les comportements et assurer un changement durable. Les entrepre-

«Nous avons besoin d'une loi pour contrôler les niveaux de récolte.»

«La législation sur les niveaux de récolte n'est pas aussi importante que l'établissement de normes de protection à long terme des sites de toute valeur.»

— *Points de vue divergeants de participants à l'assemblée multilatérale de la FRNEE tenue à Waverley, en Nouvelle-Écosse*

neurs en exploitation forestière s'allient solidement aux propriétaires de boisés privés contre toute mesure de contrôle imposée par la loi sur les boisés privés. La majeure partie du débat surgit de l'incertitude en ce qui a trait aux conséquences prévues ou non de toute loi éventuelle.

B. Demande accrue de produits forestiers

La plupart des intervenants estiment que les forces du marché libre vont régulariser et maintenir un environnement concurrentiel pour les produits forestiers et plusieurs hésitent à approuver un mécanisme de contrôle par crainte d'atteintes aux échanges commerciaux. Mais au fur et à mesure de l'accroissement de la demande, certains croient qu'il en résultera des pratiques non durables en matière de foresterie. D'autres intervenants jugent que l'accroissement de la demande peut être perçu comme un facteur «positif» et faciliter une meilleure gestion des forêts.

C. Établissement des prix des produits

Certaines personnes croient que des prix plus élevés accordés à l'égard des boisés gérés selon les principes de viabilité encourageraient une meilleure gestion. Les entrepreneurs en exploitation forestière sont par contre divisés sur cette question, certains estimant que tout système de prime imposerait des restrictions excessives sur la coupe. D'autres par contre jugent que les primes inciteraient à la coupe sélective.

D. Rôle de la consultation publique

Les propriétaires de boisés privés demandent à prendre part aux échanges et à l'établissement des recommandations sur les enjeux concernant leurs terres. Par contre, les intervenants de l'industrie et du gouvernement sont divisés sur le rôle des consultations publiques. Alors que certains intervenants pensent que la consultation publique devrait être élargie et améliorée afin de résoudre le problème, d'autres croient qu'il ne

s'agit pas d'une solution efficace. Une partie du désaccord sur la consultation publique provient de l'inefficacité des techniques actuelles, comme les audiences publiques, destinées à un certain type d'intervenants qui n'est pas vraiment représentatif de la population. On doit noter qu'il existe un certain degré de consensus sur la nécessité d'une meilleure information et sur la façon de tenir efficacement une consultation publique.

E. Rôle du gouvernement

Des désaccords existent sur le rôle que devrait jouer le gouvernement. Le gouvernement est perçu à la fois comme la cause du problème et la solution. Certains propriétaires de boisés pensent que le contrôle du gouvernement et de l'industrie sur les politiques concernant les boisés est une des principales causes des mauvaises pratiques; d'autres croient que les causes sont trop synergiques pour que l'on reporte le blâme sur les gouvernements et que chacun a sa part de responsabilités. Certaines membres de la communauté soutiennent que le gouvernement devra peut-être accroître son contrôle en raison de la demande du public et pour servir les objectifs des intérêts non forestiers et ceux de l'industrie. Les propriétaires de boisés estiment carrément que les activités du gouvernement à cet égard constituent une ingérence dans la propriété privée.

F. Besoin de données

La plupart des intervenants, y compris les forestiers professionnels du gouvernement, de l'industrie et des organismes forestiers, estiment qu'il existe un besoin urgent de données d'inventaire forestier, sur les classes d'âge et sur les niveaux de coupe dans presque toutes les régions des Maritimes. Quelques représentants du gouvernement soutiennent cependant que la collecte de données supplémentaires est inutile et que toute l'information requise à l'établissement de pratiques forestières durables est déjà disponible. Il s'agit là d'un point extrêmement litigieux chez certains intervenants.

G. Protection des zones à caractère écologique

Les intervenants du secteur environnemental estiment fortement que les secteurs écologiques importants des terres privées doivent être protégés et les propriétaires dûment dédommagés. La plupart des propriétaires de boisés privés hésitent à débattre la question d'une telle protection. Au sein de ces groupes, certains croient que les zones écologiques sont déjà bien protégées alors que d'autres pensent que l'industrie est insensible aux problèmes environnementaux et que la protection environnementale n'existe pas.

H. Besoin accru de recherche et développement

Les représentants de l'industrie croient qu'il faut accroître la recherche et le développement pour mettre sur pied des méthodes sylvicoles innovatrices, des systèmes de coupe partielle rentables pour les petits boisés et pour parvenir à mesurer l'effet des pratiques forestières sur l'écosystème. Certains autres intervenants estiment que la recherche en cours est suffisante.

I. Nombre de personnes travaillant dans l'industrie forestière

Certains intervenants soutiennent que trop de gens tentent de tirer des revenus des forêts; tout autant de personnes rejettent cette opinion. Plusieurs organismes propriétaires de boisés estiment qu'il est impossible d'exploiter les boisés privés tout en respectant la viabilité à cause du fort taux de chômage dans les Maritimes. Plusieurs autres intervenants croient que l'expansion des programmes sylvicoles pourrait éventuellement répartir les forces de travail de la coupe au reboisement et au développement de nouvelles forêts.

V. *Différences régionales*



Nouvelle-Écosse

Les intervenants de la Nouvelle-Écosse croient que leur province offre l'information la moins fiable concernant la situation réelle de l'approvisionnement en bois. Certains pensent même qu'une grande quantité de bois rond est exportée à l'extérieur de la province, mais personne n'en connaît la quantité, ni la destination.

La Nouvelle-Écosse manque de marchés pour certaines essences (principalement le bois franc) et possède un plus grand pourcentage de bois de pulpe disponible. Il n'existe aucun comité de mise en marché pour la matière brute comme c'est le cas au Nouveau-Brunswick.

Île-du-Prince-Édouard

Plusieurs problèmes particuliers associés aux boisés privés sur l'Île sont reliés à la nature agricole de cette province. Une pression accrue est exercée pour la conversion des forêts en terres agricoles en raison de l'expansion de l'industrie de la pomme de terre. À ceci vient s'ajouter le fait que 90 pour cent de la ressource est détenue par des propriétaires privés (le plus haut pourcentage des Maritimes).

Comme les unités de production sont petites et que la majorité des propriétaires de boisés sont également fermiers, les propriétaires de boisés sont moins dépendants des revenus générés par leurs boisés et moins concernés par la durabilité de la ressource. Les groupes de propriétaires de boisés sont considérés comme inefficaces par la majorité. Cette situation a une influence importante sur la mise en marché, les pratiques des entrepreneurs et la politique du gouvernement.

En raison de l'importance de l'industrie touristique et de la valeur extrinsèque des forêts, comme la beauté du paysage, les loisirs, l'esthétique et la qualité de l'eau, les techniques de foresterie non durables pourraient affecter gravement le mode de vie et les revenus des insulaires. À titre d'exemple, la dépendance totale de la province à l'eau de surface pour fins de consommation signifie qu'il est crucial de maintenir la couverture de la forêt et de mettre en place des pratiques de gestion forestière durables. La construction du pont de la Confédération rapprochera également l'Île des marchés, ce qui représente, selon les intervenants, une menace supplémentaire à la durabilité.

Nouveau-Brunswick

L'expansion prévue de l'industrie des scieries, un taux de chômage élevé dans le nord-est, et une épidémie imminente de tordeuses de bourgeons prévue pour l'an 2000, viennent tous s'ajouter aux menaces auxquelles doivent déjà faire face les forêts du Nouveau-Brunswick. Il existe un sentiment général que cette province coupe la plus grande quantité de bois excédant la coupe annuelle permise. La possibilité d'une législation dans l'état du Maine réduisant ou interdisant la coupe à blanc aura un très gros impact dans cette province en raison de la proximité de la ressource du Nouveau-Brunswick.

Le projet de loi du Nouveau-Brunswick visant à restreindre la récolte en bordures des routes et la coupe à blanc sur les terrains privés est perçu comme un autre problème. Les gens pourraient effectuer maintenant une coupe abusive afin d'éviter les interdictions de la loi à venir. Sur une note un peu plus positive, les intervenants croient que la province est la mieux organisée des Maritimes pour faire face à la situation.

VI. *Recommandations aux intervenants*



La gestion durable des boisés privés est une tâche multidisciplinaire qui concerne plusieurs parties. Les points de tension sont axés sur la réglementation, l'administration, la demande du marché, les systèmes de valeurs, la science et la technologie. Il est essentiel de fournir à ces facteurs une réponse coordonnée menant à l'établissement d'une structure qui permettra la gestion durable des boisés et qui profitera à l'ensemble de l'environnement et de l'économie des Maritimes.

Les recommandations aux intervenants présentées ci-dessous sont le résultat d'une consultation de neuf mois de la TRNEE qui comportait une discussion plénière, une assemblée visant à cerner les problèmes et une session de mise au point des recommandations. Les recommandations sont, dans la mesure du possible, fondées sur le consensus des intervenants. Les recommandations s'adressent à des groupes ciblés et sont établies à partir d'une série de critères sur la durabilité, la coopération et la communication, l'approvisionnement et la demande, la réforme fiscale, les méthodes de récolte, l'émission des permis, la formation, la certification, les codes de pratique et la sylviculture. Ces critères sont détaillés plus bas.

Durabilité

Dans les provinces Maritimes plus que partout ailleurs au Canada, les ressources forestières détenues par les particuliers sont cruciales à la viabilité économique et écologique de la région. Dans plusieurs régions du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, les boisés privés font face à une telle pression que les niveaux actuels de récolte ne sont pas durables. Cela signifie que la réponse actuelle à la demande du secteur forestier de la région compromettra gravement la capacité des collectivités des Maritimes de demeurer viables à long terme.

Coopération des gouvernements provinciaux

L'interconnexion de l'économie, des influences du marché et du bien-être des collectivités de la région exigent de la part des gouvernements provinciaux un travail concerté afin de s'assurer que les problèmes ne sont pas exportés d'une province à une autre.

Forces du marché

La crise émergente de l'approvisionnement en bois dans les Maritimes nécessite la prise de mesures axées à la fois sur l'approvisionnement et la demande en produits forestiers. On s'entend généralement sur le fait que les taux de production de produits forestiers actuels sont le noeud du problème et doivent être maintenus à une limite durable. L'industrie aura pour défi de mettre en place une réponse disciplinée face à la demande des consommateurs tout en réalisant des objectifs financiers stratégiques. On admet aussi généralement que l'autocontrôle volontaire et la coopération de l'industrie sont fort peu probable et que la réglementation gouvernementale est pratiquement impossible à mettre en place du point de vue politique.

Les niveaux de production actuels ne sont pas durables. L'imposition d'un approvisionnement de restriction peut être difficile du point de vue politique mais tous s'entendent pour dire que la coupe annuelle permise devrait être établie à des niveaux durables et ne devrait pas se fonder sur des projections trop optimistes.

Réforme fiscale

Actuellement, le régime fiscal fédéral constitue un obstacle majeur à la durabilité. La plupart des propriétaires de boisés sont considérés comme des fermiers aux yeux de Revenu Canada; cependant, leur traitement fiscal diffère. Les intervenants s'accordent sur le fait que les incohérences fédérales et provinciales, l'ambiguïté et les écarts de couverture rendent la gestion forestière difficile. Ironiquement, il est parfois possible d'obtenir de plus grands avantages fiscaux en rasant prématurément un boisé, plutôt que de maintenir une gestion durable.

Tous s'entendent pour dire que l'impôt sur les propriétés provinciales peut influencer considérablement les pratiques d'exploitation des boisés. Les points à considérer comprennent l'évaluation, les taux d'imposition et les incitatifs spéciaux offerts aux boisés gérés adéquatement.

Récolte par les entrepreneurs

Les entrepreneurs en exploitation forestière et l'utilisation d'équipements mécaniques ont provoqué une augmentation phénoménale du rythme de l'exploitation des petits boisés privés des Maritimes. Le taux de chômage élevé de la région entraîne la présence d'un plus grand nombre d'entrepreneurs qui se disputent la même ressource limitée.

Certification

La certification de produits forestiers durables constitue une tendance internationale qui génère des occasions importantes d'encouragement et de mise en valeur de pratiques durables d'exploitation forestière dans les Maritimes. Cette tendance doit se poursuivre si les entreprises des Maritimes veulent demeurer concurrentielles, préserver l'accès aux marchés et répondre aux attentes de plus en plus grandes du public.

Sylviculture et science

La fin des Ententes fédérales-provinciales sur le développement forestier a créé un fossé important dans une stratégie de gestion forestière qui s'appuyait de façon importante sur la sylviculture. Les propriétaires fonciers ont besoin d'argent frais pour poursuivre les programmes sylvicoles sur leurs terrains forestiers et il n'existe maintenant que très peu d'incitatifs pour le faire. On s'accorde généralement pour dire que les personnes qui profitent de la ressource devraient payer pour sa régénération. Idéalement, cet argent devrait provenir du prix de vente du produit, complété par des contributions provenant du gouvernement provincial faites au nom des autres utilisateurs.

Une grande part de toute solution proviendra de la recherche forestière et de la science appliquée, ce qui amènera une compréhension

améliorée de l'écologie et le développement de technologies apportant des avantages à la fois environnementaux et économiques.

Recommandations au gouvernement fédéral

- Réformer le régime fiscal fédéral afin que les propriétaires de boisés privés soient considérés comme des exploitants de petites entreprises. Le régime fiscal devrait permettre aux exploitants de déduire de leur revenu les fonds consacrés à la gestion forestière, notamment la sylviculture. Supposons qu'un propriétaire possède un boisé de quatre hectares composé de jeunes arbres tellement rapprochés les uns des autres que leur croissance se fait très lentement. Si le propriétaire consacre aujourd'hui 2 500 \$ à l'éclaircissage, il pourra doubler la croissance des arbres au cours des 25 prochaines années. Ainsi, la sylviculture crée de l'emploi et on réduit la pression de la coupe. L'investissement double la valeur des terres (et peut même la tripler) sur une période de 25 ans. La dépense consacrée à l'éclaircissage pourrait même être déduite du revenu.
- Le régime fiscal devrait également permettre les transferts intergénérationnels de propriétés boisées et promouvoir les pratiques de récolte durables par le biais de l'impôt sur les gains en capital.
- Reconnaître que la recherche forestière et la science appliquée au développement de la technologie peuvent offrir des avantages à la fois environnementaux et économiques au secteur.
- Réaffirmer et maintenir la capacité du gouvernement fédéral à offrir une collecte de données et une recherche scientifique par le biais d'organismes nationaux tels que Forêts Canada.

- Revitaliser, en consultation avec les premières nations, les concessions forestières sur les réserves en soutenant les initiatives de gestion des boisés qui entraînent le développement d'une expertise, en investissant dans la formation et l'équipement d'exploitation forestière.
- Travailler avec les premières nations afin de leur donner pleine autorité et pleine maîtrise de leurs actifs forestiers.

Recommandations aux gouvernements provinciaux

- Modifier la fiscalité foncière de chaque province afin de récompenser les propriétaires de boisés qui pratiquent une bonne gestion forestière et imposer des amendes aux propriétaires qui permettent de mauvaises pratiques d'exploitation forestière.
- Organiser conjointement des consultations avec tous les intervenants afin de déterminer les meilleurs mécanismes permettant de réaliser un niveau durable de consommation de fibres sur le plan régional et à l'exportation.
- Examiner le rôle des offices de commercialisation ou des autres organismes dans l'établissement et la mise en application d'un niveau de récolte durable.
- Développer avec les propriétaires et les acheteurs régionaux une méthode vérifiable d'administration d'un fonds fiduciaire de gestion durable des forêts afin de s'assurer que les fonds seront disponibles pour la sylviculture, la gestion des forêts et les travaux de restauration écologique.
- Établir conjointement des programmes obligatoires de formation des entrepreneurs en exploitation forestière et d'octroi de permis.
- Continuer à soutenir les efforts visant à développer la certification de produits

forestiers durables comme ceux du Forest Stewardship Council, de l'Association canadienne de normalisation et de l'Organisation internationale de normalisation.

Recommandations à l'industrie des fibres

- Reconnaître que les niveaux actuels de récolte ne sont pas durables. Une expansion plus poussée ne fera qu'entraîner une concurrence plus féroce pour l'approvisionnement existant et n'est par conséquent pas possible du point de vue économique.
- Mettre en place un processus autoréglementé en participant immédiatement à une tribune sectorielle afin de poursuivre des actions volontaires visant à réaliser un niveau durable de consommation de fibres correspondant à des niveaux de récolte durables.
- Développer, en consultation avec les propriétaires de boisés, des mécanismes qui définiront les niveaux durables de production.
- Établir, avec les propriétaires de boisés, un fonds en fiducie, administré par un tiers choisi d'un commun accord, où une partie du prix de vente de chaque corde serait consacrée aux pratiques de gestion durable des forêts.
- Fournir le leadership aux industries de pâtes, de coupe et autres et soutenir le développement de programmes obligatoires de formation et d'octroi des permis pour les entrepreneurs.
- Développer et respecter des codes de pratique de gestion de forêt durable qui soient conçus en tenant particulièrement compte de l'état de la forêt régionale pour les propriétaires de boisés, les entrepreneurs et les utilisateurs de fibres dans les Maritimes. Ces codes de pratiques, développés par le biais d'un processus multilatéral, devraient soutenir les principes généraux de gestion

durable des forêts et le travail qui a déjà été accompli dans ce domaine comme le Code de pratiques des entrepreneurs forestiers de l'Île-du-Prince-Édouard, le Code de pratiques des propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick, les Critères et les indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts, et les options de certification actuelles. Les codes devraient viser à une uniformisation, lorsque c'est possible, entre les provinces. Les options de mise en application des codes pourraient comprendre tous les mécanismes possibles, du respect volontaire à la législation.

- Travailler avec les premières nations afin d'aider à cerner les compétences requises et les occasions potentielles en matière de gestion des boisés.
- Soutenir les efforts afin de développer la certification de produits forestiers durables comme ceux du Forest Stewardship Council, de l'Association canadienne de normalisation et de l'Organisation internationale de normalisation.

Recommandations aux propriétaires de boisés

- Établir avec les acheteurs un fonds en fiducie, administré par un tiers choisi d'un commun accord, où une partie du prix de vente de chaque corde serait affectée aux pratiques de gestion durable.
- Développer, en consultation avec les propriétaires de boisés, des mécanismes qui définiront les niveaux durables de production.
- Par le biais d'un processus multilatéral, développer et respecter des codes de pratique de gestion de forêt durable qui sont conçus en tenant particulièrement compte de l'état de la forêt régionale.

Recommandations aux tables rondes provinciales

- Reconnaître la nature régionale de la situation des boisés privés et prendre les mesures appropriées afin de s'assurer que la surcoupe sur les boisés privés demeure un sujet clé à l'ordre du jour de chaque organisation.
- Coopérer avec les autres tables rondes des Maritimes afin de s'assurer que la force vive actuelle est maintenue.

VII. Conclusion



Les consultations tenues par la TRNEE révèlent que le gouvernement, l'industrie, les dirigeants des groupes environnementaux et des collectivités s'accordent sur le fait que les activités de récolte sur les boisés privés des Maritimes ne sont pas durables. De plus, les problèmes associés à la gestion des boisés privés des Maritimes demandent une attention immédiate et une action efficace. La TRNEE a produit ce rapport afin d'aider les intervenants à entreprendre les démarches nécessaires afin d'aiguillonner la gestion des boisés privés sur la voie de la durabilité.

Bien que ce rapport contienne le fond du débat actuel sur la gestion des boisés privés, les participants à la consultation croient que le dialogue entrepris au cours de ce processus doit être poursuivi. Certains croient que la TRNEE constitue le médium approprié pour continuer le processus et pour rassembler les gens provenant des différentes provinces des Maritimes. La mise en place d'un processus est donc nécessaire afin de nous assurer que le dialogue, la force vive et la sensibilisation actuels sur ce problème sont maintenus au plan régional.

C'est pourquoi la TRNEE a fait circuler ce rapport le plus largement possible afin de communiquer l'urgence de la situation. De plus, la TRNEE soumettra la question des initiatives en matière de réforme fiscale fédérale pour les boisés privés au cours du virage écologique du processus du budget 1998.

Annexe 1 : Données sur la foresterie



Nota : Certains membres du groupe de travail de la TRNEE et des participants aux consultations croient que les tableaux présentés sur les pages qui suivent ne sont pas exacts, puisqu'ils ne reflètent pas la surcoupe soupçonnée de billes de sciage et la sous-utilisation de grandes quantités de bois de qualité inférieure.

Tableau 1: Superficies forestières productives, 1990

	Superficie forestière productive provinciale totale inventoriée (en milliers de ha)	Superficie forestière productive du boisé totale (en milliers de ha)	Superficie productive du boisé en pourcentage du total provincial	Nombre de propriétaires de boisés
T.-N.	11 180,0	51,9	0,46	4 500
L.-P.-É.	280,0	257,4	91,93	16 000
N.-É.	3 850,0	1 865,5	48,45	31 000
N.-B.	6 090,0	1 935,6	31,78	35 000
Q.C.	54 790,0	6 185,6	11,29	120 000
Ont.	38 290,0	4 865,0	12,71	169 000
Man.	14 920,0	990,0	6,64	3 500
Sask.	15 890,0	389,5	2,45	15 000
Alb.	25 440,0	933,4	3,67	7 500
C.-B.	51 100,0	1 961,6	3,84	21 000
Total	221 830,0	19 435,5	8,76	422 500

Source : Forêts Canada, *Private Woodlots in Canada*, Document de travail (1991).

Tableau 2 : Propriétaires de boisés et offices de commercialisation du Nouveau-Brunswick

Office de commercialisation	Nbre de propriétaires	Superficie (ha)
Rive nord	9 063	266 429
Northumberland	3 686	142 537
Sud-est du N.-B.	8 739	294 894
Sud du N.-B.	6 985	448 149
York Sunbury - Charlotte	6 230	368 413
Carleton-Victoria	4 072	238 298
Madawaska	2 153	99 164
Total	40 928	1 857 884

Source : Fédération des propriétaires de boisés privés du Nouveau-Brunswick

Tableau 3 : Profil des boisés privés dans les provinces Maritimes du Canada

	Nouveau-Brunswick	Nouvelle-Écosse	Île-du-Prince-Édouard
Nombre de propriétaires de boisés (5 hectares et plus)	41 000	30 000	16 000
Superficie du boisé moyen (ha)	50	45	18
Boisés privés (% de la superficie totale de la forêt productive)	31	52	88
Bois rond industriel produit sur les boisés (% du total)	25	62	97

Source : D'après le document de M. Folkema, *FERIC's Role in Small-Scale Operations*, paru dans *Forestry on the Hill* (Ottawa : Association forestière canadienne, 1994), p. 45, 47. Révisé par des membres du groupe de travail de la TRNEE et d'autres intervenants.

Tableau 4 : Récolte nationale sur les boisés - 1990

Terri- toire	Récolte (m ³)						Boisé récolté en	
	Terres publiques 89-90	Boisés (petits et privés)		Terres indus- trielles	Terres fédérales	Total des terres provin- ciales	% des terres provin- ciales exploit- ées	% de la récolte provin- ciale totale
		Bois rond	Bois de chauffage					
T.-N.	1 698 573	30 700	89 000	262 800	1 800	2 082 873	7,0	5,7
Î.-P.-É.	17 950	135 000	300 000	-	100	453 050	2423,4	96,0
N.-É.	613 778	2 100 000	290 000	1 322 000	2 600	4 328 378	389,4	55,2
N.-B.	4 552 000	2 827 000	300 000	2 626 000	130 700	10 435 700	68,7	30,0
Qc.	25 603 365	5 286 000	2 000 000	700 000	161 600	34 290 965	30,6	22,8
Ont.	20 084 150	3 200 000	1 700 000	800 000	195 300	25 979 450	24,4	18,9
Man.	1 830 807	80 000	80 000	-	10 900	2 001 707	8,7	8,0
Sask.	3 149 843	20 000	135 000	-	18 400	3 323 243	4,9	4,7
Alb.	8 847 807	376 000	65 000	-	134 800	9 423 607	5,0	4,7
C.-B.	75 621 000	6 123 000	420 000	474 000	383 200	83 021 200	8,7	7,9
Sous- total	142 019 273	20 717 700	5 379 000	6 184 800	1 039 400	175 340 173	18,4	14,9
T.-N.-O.	45 398	-	-	-	45 400	90 798	-	-
Yukon	-	-	-	-	130 500	130 500	-	-
Total	142 064 671	26 096 700	6 184 800	6 184 800	1 215 300	175 561 471	18,6	15,1

Source : Forêts Canada, *Private Woodlots in Canada*, Document de travail (1991)

Tableau 5 : Coupe annuelle permise (CAP) sur les petits boisés privés, en 1994, en m³

La coupe annuelle permise dans les Maritimes représente la quantité maximale de bois qui peut être coupée dans toute région donnée, en présumant que cette même quantité de bois (sans tenir compte nécessairement des autres valeurs forestières) peut être prélevée à perpétuité.

	Résineux		Bois franc	
	Boisés privés	Total provincial	Boisés privés	Total provincial
CAP I.-P.-É.	270 000	300 000	177 100	190 000
Récolte I.-P.-É.	354 000	368 000	148 000	151 000
CAP N.-É.	1 800 000	3 750 000	650 000	1 500 000
Récolte N.-É.	?	4 229 000	?	877 000
CAP N.-B.	1 689 656	6 858 086	1 514 371	3 876 937
Récolte N.-B.	1 980 170	7 276 000	?	1 993 000

Source : Conseil canadien des ministres des forêts, *Compendium of Canadian Forestry Statistics*, 1995 (Ottawa, 1996), p. 25-26, avec des ajouts de Steve Thompson, Chaire en développement durable, Université du Nouveau-Brunswick.

Tableau 6 : Ventes de résineux des petits boisés par le biais des offices de commercialisation du Nouveau-Brunswick, 1991-1996, et coupe annuelle permise (CAP) sur les petits boisés, en m³

Zone côtière	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	Moyenne	CAP
Rive nord	234 070	162 870	226 310	372 850	491 700	297 560	255 000
Northumberland	210 660	193 270	427 360	235 990	226 010	258 660	159 000
S.-e. du N.-B.	294 870	329 080	353 330	336 470	391 820	341 210	293 160
Sud du N.-B.	292 130	285 560	343 300	376 720	348 340	329 210	365 000
York-Sun-Charl.	200 230	218 560	212 030	218 900	179 360	205 820	310 000
Carl.-Victoria	136 101	145 060	81 130	95 710	93 010	110 180	140 000
Madawaska	101 920	101 160	77 030	94 520	98 700	94 670	80 000
Sous-total	1 469 890	1 435 560	1 720 990	1 731 160	1 828 940	1 637 310	1 602 160
Exportations estimées	110 040	222 980	168 800	249 010	127 200	175 610	
Total, N.-B.	1 579 930	1 658 540	1 889 790	1 980 170	1 956 140	1 812 920	1 602 160

Source : Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick

Tableau 7 : Récolte sur les petits boisés en Nouvelle-Écosse, 1991-1996 en **m³**

Catégorie	1991	1992	1993	1994	1995
Billes de résineux			700 778	1 080 920	1 207 862
Billes de bois franc			27 882	35 150	42 766
Pulpe de résineux			1 425 192	1 555 829	1 811 359
Pulpe de bois franc			142 165	233 001	169 864
Total	2 315 167	2 313 220	2 168 068	2 904 900	3 231 851

Source : Nova Scotia Forest Production Surveys, 1991-1995

Annexe 2: Participants du programme



Gestion des boisés privés dans les Maritimes : activités et participants du programme

23-24 mai 1996

Newcastle (Nouveau-Brunswick)

Débat sur les boisés privés

Max Cater

Directeur administratif

New Brunswick Forest Products Association

David Coon

Directeur des politiques

New Brunswick Conservation Council

Peter deMarsh

Président

Fédération canadienne des propriétaires de boisés

Jack Dunlop

Bowater Mersey Paper Co. Ltd.

Keith Elwood

Group Ventures Association

Harold Hatheway

EastWind Productions

Participants à la réunion multi-
latérale du 15 novembre 1996

Waverly (Nouvelle-Écosse)

Animatrice

Anne Camozzi

Présidente

EcoLogic & Associates

Jean-Paul Arsenault

Directeur administratif

PEI Round Table on Resource Land Use and
Stewardship

Elizabeth Atkinson

Conseillère en politiques, TRNEE

David Barrett

Barrett Lumber Co. Ltd.

Brian Brown

Forestry Division

PEI Dept. of Agriculture, Fisheries & Forestry

Max Cater

Directeur administratif

New Brunswick Forest Products Association

Andrew Clark

Président

Fédération canadienne des propriétaires de boisés

Arnold Croken

Directeur

Georgetown Timer Ltd.

Blair DeGrace

Superintendent, services forestiers

Fraser Papers Inc.

Peter deMarsh

Président

Fédération canadienne des propriétaires de boisés

Patricia Dietz

Directrice, Communications de l'entreprise

Stora Port Hawkesbury Ltd.

Gérard Dupuis

Directeur général

Delco Forest Products Ltd.

Keith Ellwood

Group Ventures Association

Diane Griffin

Ministre adjointe,

Ressources de l'environnement

Harold Hatheway

EastWind Production

Eric Hundert

Directeur provincial (Nouvelle-Écosse)

Environnement Canada

Peter Jackson

C.I.F.

John Levy

Directeur

S.N.B. Wood Co-op Ltd.

G. Peter MacQuarrie
 Director, Program Development
 Renewable Resources Branch
 N.S. Dept. of Natural Resources

Bruce McCallum
 P.E.I. Woodlot Owners Association

John McDougall
 Directeur, Riverside Forestry Ltd.

Ian Millar
 Politiques et communications
 Service canadien des forêts

Lee Nauss
 Nova Scotia Primary Forest Products
 Marketing Board

Joseph O'Neill
 Président, Groupe de travail de la TRNEE sur les
 terres boisées
 Vice-président - Woodlands Division
 Repap Nouveau-Brunswick Inc.

Jonathan M. Porter
 Directeur, Woodlands
 Bowater Mersey Paper Co. Ltd.

John W. Roblee
 Forest Group Venture Association of Nova Scotia

Tom Sifton
 Directeur administratif
 Association des forestiers agréés du Nouveau-
 Brunswick

Colin Stewart
 Federation of Nova Scotia Naturalists

Steve Talbot
 Directeur administratif
 N.S. Forest Products Association

Everett Tanner
 EE Tanner Lumbering Ltd.

Steve Thompson
 Chaire en développement durable
 Université du Nouveau-Brunswick
 Faculté de Foresterie et Gestion de l'environ-
 nement

James Tomkins
 Président
 Highland Pulp Ltd.

Ken Vasiliauskas
 Carleton Victoria Wood Producers Association

Jim Verboom
 Nova Scotia Woods Co-op
 Nova Scotia Voluntary Planning

Russ Waycott
 Vice-président, Woodlands
 Stora Port Hawkesbury Ltd.

Robin Wilber
 Président
 Elmsdale Lumber Co.

**Participants à la réunion multi-
 latérale du 20 février 1997
 Moncton (Nouveau-Brunswick)**

Animatrice
Anne Camozzi
 Présidente
 EcoLogic & Associates

Jean-Paul Arsenault
 Directeur administratif
 P.E.I. Round Table on Resource Land Use and
 Stewardship

David Barrett
 Barrett Lumber Co. Ltd

Brian Brown
 Forestry Division
 P.E.I. Dept. of Agriculture, Fisheries & Forestry

Andrew Clark
 Président
 Fédération des propriétaires de lots boisés du
 Nouveau-Brunswick

Jo Anne Craib
 Pugwash, Nouvelle-Écosse

Donald Deacon
 Island Trails

Jonas Deacon
 Island Trails

Blair DeGrace
 Surintendant, Services forestiers
 Fraser Papers Inc.

Peter deMarsh
 Président
 Fédération canadienne des propriétaires de
 boisés

Ian Dennison
Président
PEI Forest Improvement Association

Harold Hatheway
EastWind Productions

John Levy
Directeur
S.N.B. Wood Co-op Ltd.

Waddie Long
Forestry Today
Port Hawkesbury, Nouvelle-Écosse

John MacLellan
C.I.F.

Peter MacQuarrie
Director, Program Development
Renewable Resources Branch
N.S. Dept. of Natural Resources

Elizabeth May
Directrice générale
Sierra Club du Canada

Bruce McCallum
P.E.I. Woodlot Owner Association

Ian Millar
Politiques et communications
Service canadien des forêts

Dennis Nicholas
Conseil de premières nations mawiw

Joseph O'Neill
Président, Groupe de travail de la TRNEE sur
les terres boisées
Vice-président - Woodlands Division
Repap Nouveau-Brunswick Inc.

Ben Paul
Première nation - Pabineau

Jonathan M. Porter
Directeur, Bois et forêts
Bowater Mersey Paper Co. Ltd.

Tom Sifton
Directeur administratif
Association des forestiers agréés du Nouveau-
Brunswick

Tom Spinney
Directeur
Aménagement des forêts
Ministère de l'Environnement du
Nouveau-Brunswick

Steve Thompson
Chaire en développement durable
Université du Nouveau-Brunswick
Faculté de Foresterie et Gestion de l'environ-
nement

James Tomkins
Président
Highland Pulp Ltd.

Mary van den Heuvel
Propriétaire d'un boisé
St-Andrews, Nouvelle-Écosse

Jim Verboom
Directeur général
Nova Scotia Woods Co-op
Nova Scotia Voluntary Planning

Russ Waycott
Vice-président, Woodlands
Stora Port Hawkesbury Ltd.

Robin Wilber
Président
Elmsdale Lumber Co.

Table ronde nationale
sur l'environnement
et l'économie



National Round Table
on the Environment
and the Economy

344, rue Slater, bureau 200, Ottawa (Ontario), Canada K1R 7Y3

Tél. : (613) 992-7189 • Téléc. : (613) 992-7385 • Courrier électronique : admin@nrtee-trnee.ca • Web : <http://www.nrtee-trnee.ca>



Imprimé au Canada sur papier recyclé